

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 mai 2026

**N°049/28-05-2026**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 28

Absent : 1

Procurations : 2

Date de convocation : 20 mai 2026

Date d'affichage : 20 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal HEYMES, Maire de GRABELS.

**Sont présents Mesdames et Messieurs :**

Pascal HEYMES, Jacques SERVEL, Véronique CAUSSE, Thomas GERACI, Muriel CHALER, Stéphane MAZEL, Simone CARBONNEL-BRINGUIER, Florence CASTANIER, Marvin SOULIÉ, Ghislaine VASSEUR, Georges JACONO, Hadj BOUKHENOUNA, Aurore O'KELLY, Sophie MARTIN-DEQUEKER, Muriel DEVIC, Bruno GUIRAUD, Hélène VALLES, Gilles CHIRICI, Jacqueline MARTICHON, Marie-Elisabeth PERLY, Laurent RAK, Florence MARCHETTI, Zohra Dirhoussi, Frédéric WOILLET, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Delphine PLA.

**Procurations :**

Franck VOLTA donne procuration à Pascal HEYMES

Franck FIANDINO donne procuration à Vérane ALBEROLA-LAMARRE

**Absent :**

Romain POUCHARD

**Secrétaire de séance :**

Thomas GERACI

**AFFAIRE N°15**

**CULTURE ET PATRIMOINE - Convention Festival Nuits de l'Avy - Approbation et autorisation de signature**

Dans le cadre de sa politique de soutien et de développement des activités culturelles, la Commune soutient activement le festival Les Nuits de l'Avy, organisé par l'association la Gerbe Grabelloise.

La Commune apporte, à ce festival, une aide matérielle et financière.

En vue de formaliser ce soutien, la Commune a décidé de mettre en place une convention avec l'association organisatrice et la directrice du Festival.

Cette convention établit les conditions et l'aide apportée par la Commune de Grabels.

Le projet de convention a été jointe en annexe du document de préparation.

Signature

Cachet



Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention pour l'organisation du « Festival Les Nuits de l'Avy » telle que jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire ;
- de charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président de la Gerbe Grabelloise, à Madame la directrice du Festival « Nuits de l'Avy », à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de la Métropole ainsi qu'à Madame la Préfète de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Pascal HEYMES

Le Secrétaire,  
Thomas GERACI



A red ink signature, which appears to be 'T. Geraci', is written over a horizontal line.

Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) . Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs

Signature

Cachet

